

- <u>Inscription</u>: L'adhésion à l'association est annuelle et obligatoire. 15€ à régler séparément, en espèce ou en chèque à l'ordre de « Maya&compagnie » Elle comprend la participation au règlement de la Sacem et à l'assurance ; <u>non</u> remboursable en cas d'arrêt.
- <u>Certificat médical</u>: Pour les + 18 ans un certificat médical est obligatoire, il est valable 3 ans.

  Pour les 18 ans, un certificat médical ou une attestation signée des parents indiquant le nom du médecin traitant et l'autorisation de la pratiquer la danse est suffisant à donner le mois de l'inscription obligatoirement.
- <u>Cotisations et règlements</u>: La cotisation doit se faire dans sa globalité en début d'année. Pour vous facilitez le paiement il peut être fractionnée en 10 fois maximum avec un compte rond, <u>à l'ordre de</u> « **Maya et Compagnie** ». Les règlements en chèques sont encaissés avant le 15 de chaque mois.

Une réduction de 10% est appliquée pour une deuxième activité ou 2 éme personne de la même famille, 20% pour 3. Les chèques sport ne peuvent pas être utilisés dans le cadre d'une activité de danse.

Le règlement des cours devra être finalisé avant les vacances d'octobre.

Tout trimestre commencé est dû. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de l'élève, sauf cas exceptionnel

- Droit à l'image, autorisation de sortie : Ces deux points sont à remplir sur le formulaire d'inscription.
- Les cours et règles de vie : Merci de venir dans une tenue confortable et propre, collants sans pieds, pas de jupes Nous dansons pieds-nus (chaussettes en hiver) et chaussons pour la danse classique. Les cheveux doivent être attachés. Chaque danseur.ses doit se munir de sa propre bouteille d'eau.

Merci d'aller aux toilettes avant le cours de danse et de mettre votre téléphone en silencieux.

Les cours de danse ont lieu à la salle Camecem Place Jeantet 33710 Bourg sur Gironde de septembre à juin.

Le calendrier des cours suit le calendrier scolaire. Pas de cours pendants les vacances.

Les horaires doivent être respectés afin de ne pas perturber le bon déroulement du cours.

- Spectacle : Le spectacle de fin d'année est programmé le week end du 29 et 30 mai 2026.
- Les répétitions et le spectacle se dérouleront toute la semaine à la Citadelle de Bourg sur Gironde.
- 2 « Rencontres Collectives » sur des week-ends entre janvier et mai sont à prévoir pour la préparation du spectacle chorégraphique de fin d'année. La 3 éme rencontre est consacré au village complet du spectacle est elle est indispensable. Les dates vous seront communiquées en amont pour que vous puissiez vous rendre disponible.
- L'association demandera une participation financière aux familles pour l'entrée à la soirée spectacle.

Les costumes seront réalisés avec les moyens du bord, en mode récup dans la mesure du possible ou/et des frais ne dépassant pas 10 € seront demandés par élève. Avis aux couturier(ères)!

- <u>Contact et communication</u>: Merci de me prévenir par SMS en cas d'absence au cours. Maya: 06.87.15.52.47
- Pour recevoir les mails de l'association, merci d'enregistrer l'adresse suivante : <a href="mailto:dansemayaetcompagnie@gmail.com">dansemayaetcompagnie@gmail.com</a>
  Voici l'adresse du site internet : <a href="mayaetcompagnie.fr">mayaetcompagnie.fr</a>
  Facebook: https://www.facebook.com/mayaetcompagnie/

  Je communiquerai avec vous par groupe WathsApp tout au long de l'année.
- <u>. Responsabilité</u>: L'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol dans les locaux de la salle de danse (CAMECEM) ainsi qu'a la Citadelle de Bourg.

Nous souhaitons une grande assiduité des danseur ses tout au long de l'année pour les répétitions et le spectacle.